

DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 29  
Pouvoirs : 4  
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 14/05/2018

Le 22 Mai 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Michel RAYMOND.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

**OBJET : ACTION SOCIALE - PETITE ENFANCE - Signature du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) 2018-2021**

Mme Anny SANLAVILLE, Vice-Présidente chargée de l'Action sociale et du Logement, rappelle qu'un Contrat enfance et jeunesse a été signé entre la Caisse d'allocations familiales, la Communauté de communes Saône Vallée et certaines communes du territoire, pour la période de 2014 à 2017. Ce contrat d'objectifs et de cofinancement doit être renouvelé à partir de 2018 pour une durée de 4 ans.

La finalité du CEJ est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Il répond aux besoins croissants des familles en matière d'accueil pour la petite enfance et pour les jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le renouvellement du contrat enfance et jeunesse pour la période 2018-2021 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à le signer.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 25 MAI 2018  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180522-2018C49-AS  
Affichage le : sans affichage

25 MAI 2018

A Trévoux, le 22/05/2018,

Le Président,  
Bernard GRISON

